

Ville de Malakoff

ARRETE MUNICIPAL A2026_84

Direction : **Direction Finances**

OBJET : Délégation de fonction et de signature permanente pour la présidence de la commission consultative des services publics locaux à Monsieur Antonio Oliveira

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1413-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2026_16 en date du 20 mai 2026 portant désignation des membres composant la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant qu'en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales visé ci-dessus, la commission consultative des services publics locaux est présidé de droit par le maire ;

Considérant que pour permettre bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature permanente pour la présidence de la commission consultative des services publics locaux à Monsieur Antonio OLIVEIRA, 3^{ème} adjoint au Maire ;

ARRÊTE,

Article 1 : Monsieur Antonio OLIVEIRA, 3^{ème} adjoint au Maire, reçoit délégation permanente pour présider les séances de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Malakoff, sous la surveillance et la responsabilité de Madame Sonia FIGUÈRES, Maire de Malakoff.

Article 2 : La présente délégation emporte délégation de signature pour tous les documents et actes liés à ces fonctions. La signature sera précédée de la mention « par délégation de la Maire ».

Article 3 : En cas d'indisponibilité, d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antonio OLIVEIRA, la présidence de la commission consultative des services publics locaux et la signature des documents s'y rapportant revient au Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié électroniquement et notifiés aux intéressés. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine.

Fait à Malakoff, le 17 juin 2026

La Maire,
Sonia FIGUERES

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **20 mai 2026**

Objet : Désignation des membres composant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2026_16
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	36	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	2	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Marianne Dutheil - Monsieur Farid Hemidi -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat - Monsieur Jean-René Doaré - Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik
- Madame Lina Bassot - Madame Marie-Hélène Tiné -
Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Arthur Courant - Madame Pauline Pawlotsky

Avaient donné mandat :

Monsieur Christian Deguis à Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez
Madame Muriel Pomponne à Monsieur Antonio Oliveira

Etaient excusés :

Monsieur Patrick Rouchouse

Secrétaire de séance : Monsieur Naut en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 20 mai 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_16

Objet : Désignation des membres composant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121- 21 et L 1413-1 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026 et les résultats pour l'élection de la Maire et la désignation des adjoint·es ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation, dans le respect de la représentation proportionnelle, des délégué·es qui siégeront à la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que la Maire ou son représentant est présidente de droit de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pour vocation à permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives,

Considérant les listes de candidatures déposées,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PRÉCISE que le nombre de membres titulaires représentant le Conseil municipal est fixé à 5 et comprend autant de suppléant·es. Cette instance est présidée de plein droit par la Maire.

Article 2 : DÉCLARE élu·es pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, pour la durée du mandat en cours les élus suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pierre-François KOECHLIN	Vanessa GHIATI
Marie-Hélène TINE	Muriel POMPONNE
Manon GOUDEAU	Michael GOLDBERG
Virginie APRIKIAN	Jean-René DOARE
Pauline PAWLOTSKY	Arthur COURANT

Article 3 : SOLLICITE les organismes suivants afin
leurs représentant.es :

- La confédération nationale du logement
- Malakoff environnement
- Malakoff village
- Le secours catholique
- Le secours populaire
- La vigie

Vote : la délibération est adoptée par 36 voix pour,
2 contre,
Madame Hélène Pruvost
0 abstention(s)

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par
: Sonia FIGUERES
Date de signature
01/06/2026
Qualité : Maire



La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr